



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Informations importantes *** Cette fiche de données de sécurité est exclusivement destinée à une utilisation par HP pour les produits authentiques HP. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires de la part de HP. ***

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange CH834 Series
Numéro d'enregistrement -
Synonymes HP Scitex TJ210 Encre cyan clair
Date de publication le 09-08-10
Numéro de version 14
Date de révision le 20-04-20
Date de la version remplacée le 13-04-20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Hydrus Holding S.C.A.
Vegacenter, 75 Parc d activite Capellen, 1st Floor
Gasperich, Luxembourg L-8308
Téléphone +352 4992 6200

HP Inc. Ligne d'appel santé humaine

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209
(Ligne directe) 1-760-710-0048

HP Inc. Ligne d'appel soins client

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836
(Ligne directe) 1-208-323-2551

Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence +32 70 145 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 | H315 - Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 | H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 | H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 1B | H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Catégorie 1 | H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie , système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 2

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : 1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one, 2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)- 2-morpholinopropan-1-one, Neopentylglycol, propoxylated esters with acrylic acid

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie , système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin// en cas de malaise.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P391 Recueillir le produit répandu.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers

Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

| Nom chimique | en % | N° CAS/n° CE | Numéro d'enregistrement REACH | Numéro index | Remarques |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------------------------|-------------------------------|--------------|-----------|
| Neopentylglycol, propoxylated esters with acrylic acid Classification : Skin Sens. 1B;H317, Aquatic Chronic 2;H411 | <25 | 84170-74-1 - | 01-2119970213-43-XXXX | - | |
| 1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one Classification : Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H312, Skin Sens. 1B;H317, Eye Irrit. 2;H319, STOT RE 1;H372 | <20 | 2235-00-9 218-787-6 | 01-2119977109-27-XXXX | - | |
| Acrylate d'Isodécyle Classification : Skin Sens. 1;H317, STOT SE 3;H335, Aquatic Chronic 2;H411 | <20 | 1330-61-6 215-542-5 | - | - | |
| Acrylate de tétrahydrofurfuryle Classification : Acute Tox. 4;H302, Skin Corr. 1B;H314, Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318, Repr. 1B;H360, Repr. 1B;H360FD, Aquatic Chronic 2;H411 | <15 | 2399-48-6 219-268-7 | 01-2120738396-46-XXXX | - | |
| Acrylate de 2-phénoxyéthyle Classification : Skin Sens. 1A;H317, Repr. 2;H361d, Aquatic Chronic 2;H411 | <7.5 | 48145-04-6 256-360-6 | 01-2119980532-35-XXXX | - | |
| 2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one Classification : Acute Tox. 4;H302, Repr. 1B;H360FD, Aquatic Chronic 2;H411 | <5 | 71868-10-5 400-600-6 | - | 606-041-00-6 | |
| 2-isopropyl-9H-thioxanthen-9-one Classification : STOT RE 2;H373 | <2.5 | 5495-84-1 226-827-9 | 01-2120769513-49-XXXX | - | |
| Diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxyde Classification : Skin Sens. 1B;H317, Repr. 2;H361d, Repr. 2;H361f, Aquatic Chronic 2;H411 | <2.5 | 75980-60-8 278-355-8 | 01-2119972295-29-XXXX | 015-203-00-X | |
| Glycérol, propoxylated, esters with acrylic acid Classification : Skin Sens. 1;H317, Eye Irrit. 2;H319 | <0.1 | 52408-84-1 500-114-5 | 01-2119487948-12-0010 | - | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales

Risque de brûlure de la peau causée par la fusion à chaud.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition.
La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation des poussières émises par la matière, transporter immédiatement la personne affectée hors de la zone contaminée.

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec du produit fondu, refroidir rapidement avec de l'eau et solliciter immédiatement des soins médicaux. Ne pas tenter d'enlever le produit fondu de la peau, celle-ci se déchirerait aisément.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune expérience de dommages aigus ou chroniques chez les humains n'a encore été réalisée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Donnée inconnue.

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5.1. Moyens d'extinction | |
| Moyens d'extinction appropriés | Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO2). L'eau peut s'avérer sans effet. |
| Moyens d'extinction inappropriés | En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu. |
| 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | Donnée inconnue. |
| 5.3. Conseils aux pompiers | |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | Ne pas toucher le matériau répandu. Pas de feux de signalisation, pas de flamme et ne pas fumer dans la zone de danger. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risques. Utiliser un jet d'eau pour diminuer les vapeurs. Isoler la zone jusqu'à ce que l |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie | Ne pas toucher le matériau répandu. Pas de feux de signalisation, pas de flamme et ne pas fumer dans la zone de danger. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risques. Utiliser un jet d'eau pour diminuer les vapeurs. Isoler la zone jusqu'à ce que l |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | |
| Pour les non-secouristes | Porter un équipement de protection approprié. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. |
| Pour les secouristes | Donnée inconnue. |
| 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement | Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Voir également la section 13, Procédures d'élimination |
| 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Donnée inconnue. |
| 6.4. Référence à d'autres rubriques | Donnée inconnue. |

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |
| 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes. Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou toute autre source d'ignition. Il est conseillé de transporter et d'entreposer le produit dans des conteneurs opaques en polyéthylène haute densité (PEHD). |
| 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Donnée inconnue. |

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| 8.1. Paramètres de contrôle | |
| Limites d'exposition professionnelle | Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. |
| Valeurs limites biologiques | Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients. |
| Procédures de suivi recommandées | Donnée inconnue. |

Doses dérivées sans effet (DDSE)

| Composants | Type | Voie | Valeur | Forme |
|------------------------------------------------------------------|---------------|------------|-----------------|-----------------------|
| 1-vinylhétérohexahydro-2H-azépine-2-one (CAS 2235-00-9) | Travailleurs | Cutané | 0.7 mg/kg | Long terme systémique |
| | | Inhalation | 4.9 mg/m3 | Long terme systémique |
| | | Inhalation | 0.17 mg/m3 | Long terme local |
| Acrylate de 2-phénoxyéthyle (CAS 48145-04-6) | Travailleurs | Cutané | 1.5 mg/kg | Long terme systémique |
| | | Inhalation | 77 mg/m3 | Long terme local |
| | | Inhalation | 10 mg/m3 | Long terme systémique |
| Acrylate de tétrahydrofurfuryle (CAS 2399-48-6) | Consommateurs | Cutané | 1.75 mg/kg bw/d | Long terme systémique |
| | | Inhalation | 0.3 mg/m3 | Long terme systémique |
| | Travailleurs | Oral | 0.18 mg/kg bw/d | Long terme systémique |
| | | Cutané | 4.9 mg/kg bw/d | Long terme systémique |
| | | Inhalation | 1.73 mg/m3 | Long terme systémique |
| Diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxyde (CAS 75980-60-8) | Travailleurs | Cutané | 0.233 mg/kg | Long terme systémique |
| | | Inhalation | 0.822 mg/m3 | Long terme systémique |

| Composants | Type | Voie | Valeur | Forme |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|-------------|-----------------------|
| Glycérol , propoxylated, esters with acrylic acid (CAS 52408-84-1) | Travailleurs | Cutané | 1.92 mg/kg | Long terme systémique |
| | | Inhalation | 3.7 mg/m3 | Long terme systémique |
| Neopentylglycol, propoxylated esters with acrylic acid (CAS 84170-74-1) | Travailleurs | Cutané | 3.33 mg/kg | Long terme systémique |
| | | Inhalation | 11.75 mg/m3 | Long terme systémique |

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

| Composants | Type | Voie | Valeur | Forme |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------|----------------|---------------------|
| 1-vinylhéhahydro-2H-azépine-2-one (CAS 2235-00-9) | Sans objet | CNTP | 262 mg/l | Station d'épuration |
| | | Eau de mer | 0.01 mg/l | |
| | | Eau douce | 0.1 mg/l | |
| | | Périodiqueme nt | 1 mg/l | Communiqués |
| | | Sédiment | 0.829 mg/kg | Eau douce |
| | | Sédiment | 0.0829 mg/kg | Eau de mer |
| | | Sol | 0.107 mg/kg | |
| Acrylate de 2-phénoxyéthyle (CAS 48145-04-6) | Sans objet | CNTP | 1.77 mg/l | Station d'épuration |
| | | Eau de mer | 0.0002 mg/l | |
| | | Eau douce | 0.002 mg/l | |
| | | Périodiqueme nt | 0.0121 mg/l | Communiqués |
| | | Sédiment | 0.02 mg/kg | Eau douce |
| | | Sédiment | 0.002 mg/kg | Eau de mer |
| | | Sol | 0.006 mg/kg | |
| Acrylate de tétrahydrofurfuryle (CAS 2399-48-6) | Sans objet | CNTP | 2.637 mg/l | Station d'épuration |
| | | Eau de mer | 0.392 µg/L | |
| | | Eau douce | 3.92 µg/L | |
| | | Périodiqueme nt | 39.2 µg/L | Communiqués |
| | | Sédiment | 0.0206 mg/kg | Eau douce |
| | | Sédiment | 0.0021 mg/kg | Eau de mer |
| | | Sol | 0.0018 mg/kg | |
| Diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxyde (CAS 75980-60-8) | Sans objet | Eau de mer | 0.0005353 mg/l | |
| | | Eau douce | 0.00353 mg/l | |
| | | Périodiqueme nt | 0.0353 mg/l | Communiqués |
| | | Sédiment | 0.29 mg/kg | Eau douce |
| | | Sédiment | 0.029 mg/kg | Eau de mer |
| | | Sol | 0.0557 mg/kg | |
| | | CNTP | 10 mg/l | Station d'épuration |
| Glycérol , propoxylated, esters with acrylic acid (CAS 52408-84-1) | Sans objet | Eau de mer | 0.01697 mg/kg | |
| | | Eau douce | 0.00574 mg/l | |
| | | Périodiqueme nt | 0.0574 mg/l | Communiqués |
| | | Sédiment | 0.001697 mg/kg | Eau de mer |
| | | Sol | 0.00111 mg/kg | |
| | | CNTP | 0.2 mg/l | Station d'épuration |
| | | Eau de mer | 0.00027 mg/l | |
| Neopentylglycol, propoxylated esters with acrylic acid (CAS 84170-74-1) | Sans objet | Eau douce | 0.0027 mg/l | |
| | | Périodiqueme nt | 0.027 mg/l | Communiqués |
| | | Sédiment | 0.188 mg/kg | Eau douce |
| | | Sédiment | 0.018 mg/kg | Eau de mer |
| | | Sol | 0.036 mg/kg | |

Directives au sujet de l'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrôles techniques appropriés | Donnée inconnue. |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | |
| Informations générales | Donnée inconnue. |
| Protection des yeux/du visage | Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée. |
| Protection de la peau | |
| - Protection des mains | Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Gants recommandés : en nitrile, d'épaisseur minimum de 6 mil. |
| - Autres | Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. |
| Protection respiratoire | Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. |
| Risques thermiques | Donnée inconnue. |
| Mesures d'hygiène | À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas recevoir ce matériau dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Donnée inconnue. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aspect | |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| Couleur | Cyan clair |
| Odeur | Caractéristique. |
| Seuil olfactif | Donnée inconnue. |
| pH | 6.8 - 7.2 PH-mètre Metler Toledo. Température 25°C |
| Point de fusion/point de congélation | Donnée inconnue. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Donnée inconnue. |
| Point d'éclair | 149.0 °C (300.2 °F) Coupelle fermée Méthode EPA 1020 |
| Taux d'évaporation | Donnée inconnue. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Donnée inconnue. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | |
| limite inférieure d'inflammabilité (%) | Donnée inconnue. |
| limite supérieure d'inflammabilité (%) | Donnée inconnue. |
| Pression de vapeur | Donnée inconnue. |
| Densité de vapeur | Donnée inconnue. |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité (dans l'eau) | Donnée inconnue. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Donnée inconnue. |
| Température d'auto-inflammabilité | Donnée inconnue. |
| Température de décomposition | Donnée inconnue. |
| Viscosité | 13.5 - 14.5 cP Viscomètre Brookfield (± 0,5) Température 40°C. Broche n°18 (S18) 100 tr/min. Attendez environ 10 min. pour effectuer le relevé. |
| Propriétés explosives | Donnée inconnue. |
| Propriétés comburantes | Donnée inconnue. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10.1. Réactivité | Donnée inconnue. |
| 10.2. Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales de stockage. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse peut se produire avec une réduction de la teneur en inhibiteur. |
| 10.4. Conditions à éviter | Exposition au soleil. |
| 10.5. Matières incompatibles | Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. métaux alcalins |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Informations générales | Donnée inconnue. |
| Informations sur les voies d'exposition probables | |
| Inhalation | L'inhalation peut provoquer une légère irritation du système respiratoire. |
| Contact avec la peau | Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Contact avec les yeux | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Ingestion | Peut être nocif en cas d'ingestion. |
| Symptômes | Donnée inconnue. |
| 11.1. Informations sur les effets toxicologiques | |
| Toxicité aiguë | Aucune information disponible. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation cutanée | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction | Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie , système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger par aspiration | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Informations sur les mélanges et informations sur les substances | Donnée inconnue. |
| Autres informations | Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| | |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12.1. Toxicité | Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients. |
| Toxicité aquatique | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement. |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Donnée inconnue. |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Donnée inconnue. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) | Donnée inconnue. |
| Facteur de bioconcentration (FBC) | Donnée inconnue. |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Donnée inconnue. |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Donnée inconnue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Donnée inconnue.

Emballage contaminé Donnée inconnue.

Code des déchets UE Donnée inconnue.

Informations / Méthodes d'élimination Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau.
Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.
Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.
S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Numéro ONU UN3082

Nom d'expédition des Nations unies Substance dangereuse pour l'environnement , Liquide , N.O.S. (Acrylates, Propiophenone derivative), POLLUANT MARIN

Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

Risque subsidiaire -

Groupe d'emballage III

Dangers pour l'environnement

Polluant marin Oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Donnée inconnue.

Informations supplémentaires DOT La classification DOT ne s'applique qu'aux livraisons dans les États-Unis et Porto Rico.

IATA

UN number UN3082

UN proper shipping name Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Acrylates, Propiophenone derivative)

Transport hazard class(es)

Class 9

Subsidiary risk -

Packing group III

Environmental hazards Yes

Special precautions for user Not available.

Informations supplémentaires IATA Les dispositions particulières A197 peuvent s'appliquer lors de la livraison d'emballages internes ≤ 5 L.

IMDG

UN number UN3082

UN proper shipping name Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Acrylates, Propiophenone derivative), MARINE POLLUTANT

Transport hazard class(es)

Class 9

Subsidiary risk -

Packing group III

Transport hazard class(es)

Marine pollutant Yes

EmS F-A, S-F

Special precautions for user Not available.

Informations supplémentaires IMDG L'IMDG 2.10.2.7 peut s'appliquer lors de la livraison de récipients ≤ 5 L.

ADR

Numéro ONU UN3082

Nom d'expédition des Nations unies Substance dangereuse pour l'environnement , Liquide , N.O.S. (Acrylates, Propiophenone derivative)

Classe(s) de danger pour le transport

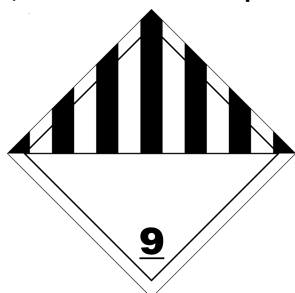
Classe 9

Risque subsidiaire -

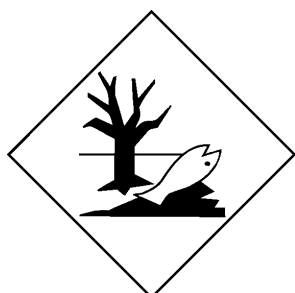
No. de danger (ADR) Donnée inconnue.

| | |
|-------------------------------------------------------|------------------|
| Code de restriction en tunnel | Donnée inconnue. |
| Groupe d'emballage | III |
| Dangers pour l'environnement | Oui |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Donnée inconnue. |

ADR; Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT); IATA; IMDG



Polluant marin



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)- 2-morpholinopropan-1-one (CAS 71868-10-5)

Autres réglementations

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.

Dispositions particulières : Règlementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejetant la Règlementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Règlementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Références

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision

Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité est destinée à transmettre des informations sur les encres HP (toners) fournies avec les fournitures d'encre HP (toner) authentiques. Si notre fiche de données de sécurité vous a été fournie avec une fourniture rechargée, reconditionnée, compatible ou autre, qui n'est pas authentique HP, veuillez noter que les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à fournir des informations sur ces produits. Il peut y avoir des différences importantes entre les informations contenues dans ce document et les informations de sécurité pour le produit que vous avez acheté. Veuillez contacter le vendeur des fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles pour obtenir des informations pertinentes, y compris des informations sur les équipements de protection individuelle, les risques d'exposition et les consignes de sécurité. HP n'accepte pas les fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles dans nos programmes de recyclage.

Explication des abréviations

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACGIH (États-Unis) | Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux |
| CAS | Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques) |
| CERCLA | Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation) |
| CFR | Code de Réglementation Fédérale |
| COC | Cleveland coupe ouverte |
| Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT) | Ministère des Transports |
| EPCRA | Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information) |
| IARC | Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer |
| NIOSH | National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail) |
| NTP | Programme National de Toxicologie |
| OSHA | Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail) |
| PEL | Limite d'Exposition Admise |
| RCRA | Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources |
| REC | Recommandé |
| REL | Limite d'Exposition Recommandée |
| SARA | Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act) |
| VLCT | Limite d'exposition à court terme |
| TCLP : <value> | Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation) |
| Vle | Seuil Limite |
| TSCA | Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques |
| COV | Composés Organiques Volatils |

Safe Use of Mixture Information (SUMI)

Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

Encres UV pour impression numérique: UV01 *French*

Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.

Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

Conditions de fonctionnement

| | |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Durée maximale | Jusqu'à 8 heures par jour |
| Fréquence de l'exposition | < 240 jours par an |
| Conditions de traitement | Couvre l'utilisation à des températures ambiantes. Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail. Garder les émissions en dessous des limites d'exposition professionnelle des ingrédients spécifiées dans la section 8 de la fiche de sécurité. Éviter tout contact direct. Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail. Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées. |

Mesures de gestion des risques

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité | Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection. Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité. Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques. La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée. Éviter de respirer les vapeurs/brumes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle (EPI). |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.
Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Conserver le récipient bien fermé.
Conserver à température ambiante.



Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.
Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.
Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encres et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.

PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.

Le produit est classé comme toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour le milieu marin.